L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 19 AOUT 1845.

PUBLIÉ PAR **MAGNE & WEISSE.**

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENS.

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal quotidien, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES — Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.— Les artisans et personnes faisant magasins de détail, $40; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $90; les agents pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $60. Ces abonnements se paient à l'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés, etc., etc. seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront 50 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées jusqu'à avis au contraire, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

LES ANNONCES de candidats à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, les annonces ou articles d'une nature personnelle (lorsqu'elles pourront être admises), paieront le double du prix ordinaire et d'avance.

Leonard Sturtevant & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS,
VENDENT EN GROS
DE L'HUILE DE BALEINE, DE SPERME ET DE LIN
Savon, Chandelles, Fers, Blanc de Plomb, Peinture noire &c. &c.
No 13, rue de la Vieille Levée,
9 juin—1an Nouvelle Orléans

WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS EN COTON,
ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
Rue du Canal, No. 81, N. Orléans.
3 nov.

P. CUSACHS, Pharmacien,
Magasin en gros de Drogues, de Peintures, d'Huiles, de Médicaments spéciaux, d'articles pour les confiseurs, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c.
Encoignure Condé et St. Philippe—Nlle. Orléans.
30 juillet

MORTON & Co.
MARCHANDISES SECHES,
No. 25, rue des Magasins.
Les ordres de la campagne seront fidèlement exécutés. 2 nov—1an

George Buchanan, Andrew Buchanan,
Robert Buchanan, John O. Agnew,
GEO. & ROBT. BUCHANAN & Co.
Marchands Commissionnaires,
Rue Tchoupitoulas, No. 82,
10 nov Nouvelle-Orléans

NORTH & BROTHERS,
MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES,
Rue des Magasins,
Encoignure de celle de la Commune,
NOUVELLE-ORLEANS.

HARROD, FRANCIS D DARLING, G. FOSTER
HARROD, DARLING & Co.
Marchands-Commissionnaires et Expediteurs,
Agents de la Ligne de Boston et de la Nlle. Orléans
No. 49, rue de la Commune.
17 juin Nouvelle-Orléans

DAVID & CHAIX,
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANCAISES, ANGLAISES, ALLEMANDES ET DU PAYS.
Vendent en gros et demi-gros,
No 93, *rue de Chartres, près celle Conti.*
4 juin

J. F. BERCIER. FRANCISCO TIO.
J. F. BERCIER & Co.
Grocers et marchands en général, No. 45 Vieille Levée. Ont constamment un assortiment de grocéries françaises, à prix libéraux. 26 oct
Nouvelle-Orléans

F. LAMPRE,
IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS,
En Produits de la Havane.
SUCRE. CAFE.
TABAC. CONFITURE.

EMILE JOHNS,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE
ET IMPORTEUR DE PRODUITS DES ANTILLES.
Café, Sucre,
Tabac, Cigares.

DES avances [illegible] consignations [illegible] Boston, [illegible] Liverpool, Havre [illegible] WOOD & SIMMONS, [illegible] Magasins.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
M[illegible]

BUREAU DES ASSESSEURS DES TAXES D'ETAT.
AVIS est par le présent donné aux contribuables de la paroisse d'Orléans, [illegible]

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LOUISIANE [illegible]
Directeurs:
W. A. Gasquet, Président.
Wm. W. Montgomery, J. B. Lebeau,
[illegible] R. W. Montgomery,
[illegible]
CHS BRIGGS, Secrétaire.
[illegible]

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Ouest et contre l'incendie.
Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1845.
CETTE Compagnie [illegible]
GEORGE C. LAWRASON, Secrétaire.

OFFICIEL.

DEPARTEMENT DU TRESOR.
Nlle. Orléans, 10 juillet 1845.

LES porteurs des coupons d'intérêt des Bons de l'Etat de la Louisiane [illegible] présenter pour en recevoir le paiement au Bureau du soussigné rue du Canal.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
12 juil—12, 17, 25, 30, aout 13, 14, 22, sept 3, 10.

Dr. Stephen H. Bardasch,
No 14, rue Carondelet, entre Canal et Communes, a le plaisir d'informer ses amis et le public en général, qu'il est de retour en cette ville [illegible] dans cet Etat, comme médecin et chirurgien [illegible] accordée par ses amis et le public de la Nouvelle Orléans. 30 mai 90

Académie de Danse
PAR J. DEVOTI.
LEÇONS DE POLKA.
UNE classe a lieu à sa résidence, rue ROYALE, No 184, tous les lundis, mercredis et vendredis, à sept heures du soir, pour l'enseignement de la danse et de la valse. Les leçons de Polka auront lieu les mêmes soirs, à huit heures.
La classe de l'Armory du Bataillon Washington, pour les demoiselles et jeunes garçons a lieu le mardi, à quatre heures et demie, et le samedi, à une heure P. M.
Les élèves de cette classe paieront $4 par mois.
Toutes les danses de caractère sont payables à part.
M. D. donnera aussi des leçons particulières à domicile. Il enseigne la danse dans les institutions suivantes:
Mme Vimont, rue Bourbon, No [illegible]
Miles Alliaux, encoignure Carondelet et St Joseph.
Mme. Baque, do Royale et Toulouse.
Mme Zaüer, rue du Camp, No [illegible]
Au No 141, rue Julie.
Au Lycée d'Orléans, rue de l'Esplanade.
A l'Institution Louisianaise, 71 rue des Remparts.
A l'Académie [illegible] de la Bourse.

ARTICLES DIVERS.—[illegible] caisse indigo de [illegible] rouge Vénitien [illegible] W. F. VREDENBURGH & Co. 19 jt 31 Levée

BOTTES SOULIERS ET BRODEQUINS 100 caisses en débarquement des navires Huma et Union, à vendre par R. G. JACOBS, 29 jt 11 rue de la Douane.

LIQUEURS.—Le soussigné offre à vendre les liqueurs américaines ci-après désignées:
30 barils brandy du Nord, 20 do genièvre
30 barils excellente eau de vie de pêche de Baltimore,
30 barils vieux whiskey Monongahela, de 3 ans,
40 demi barils idem, de 8 ans,
33 barils vieux whiskey de Bourbon. 25 do do de [illegible]
SMITH BRYAN.
4 aout 86 Douane.

CIGARES DE LA HAVANE.
REÇU par le brick Titi, Emprezario et autres arrivages récents de la Havane, et en magasin, trois cent milliers cigares, savoir:
16,000 Esculapio regalia, 10 000 Palma regalia.
20,000 La Florinda regalia, 15,000 La Victoria regalia.
20,000 La Paz regalia.
10,000 La India Cabana regalia.
5,000 Esculapia Imperiales, 5,000 La Victoria do.
5,000 Upmann Imperiales.
30,000 Esculapia Caballeros Cazadores.
30,000 Esculapia Co[illegible]ones, 5,000 Esculapio trabucos.
[illegible] Bocarrel Damas, 10,000 Upmando.
10,000 Vegueros Legitimos.
100,000 Murias, des marques Cabrez, Esculapio, Diana Favorita, Tres Coronas, et Palma Columbia.
Le tout est offert en vente à des prix pour du comptant, ou de bons effets de la ville, par
J. JOHNS 110 Poydras
19 juil. En face du Théâtre Américain.

DIVERSES.—200 barils de pierre aux Nos. 1, 2 et 3; 150 do do [illegible] du Sud No. 3,
200 caisses [illegible], 75 coils [illegible], 200 do harengs,
150 [illegible]
100 do fromage de l'Ouest,
300 rames papier de paille
1500 barils clous de [illegible]
1500 caisses savon de Boston et de New York,
1500 demi caisses do do
100 coils cordage de Woolley & Woolley,
100 do [illegible] et cordage de Manille de Philadelphie,
100 balles sacs en paille,
9 cartons chapeaux de Panama,
100 colis thé assortis,
100 [illegible] en boîte de 1 et 2 livres.—A vendre par HARROD, DARLING & Co.
31 juil 49, Commune

A VENDRE en débarquement du navire Edouard, venant de Bordeaux:
100 demi barriques Vin blanc Haut Sauterne;
4 futailles [illegible]
200 [illegible]
[illegible] de Verrerie;
[illegible]
1 caisse [illegible] à bouteilles.
DUBOUTY & TEULADE, 13, rue Toulouse

Nouvelle-Orléans:
MARDI MATIN, 19 AOUT 1845.

CANDIDATS WHIGS:
POUR GOUVERNEUR,
WILLIAM DEBUYS.
POUR LIEUTENANT GOUVERNEUR,
EDWARD SPARROW.

On lit dans le journal du soir:

"*L'Abeille* annonce comme une nouvelle positive, reçue par le général Gaines, qu'un corps mexicain de 10,000 hommes, était à huit jours de marche du général Taylor, posté à l'île St. Joseph.

Cette nouvelle, sur l'exactitude de laquelle on peut compter, dit-on, nous paraît à nous fort peu probable, elle a été le *hoax* à une lieue à la ronde, et elle ne peut être que le résultat de l'une de ces innocentes ruses dont on a fait usage dans une autre circonstance à peu près analogue pour obtenir des levées de volontaires. 10,000 hommes de troupes mexicaines! ce chiffre nous paraît trop fort d'au moins la moitié. Puis on nous met cette force à huit jours de marche de l'île St. Joseph. Mais l'île de St. Joseph est à au moins quinze ou vingt journées de distance des frontières texiennes. Les Mexicains seraient donc ainsi en plein Texas. Nous ne pensons pas que l'*Abeille* ou le général Gaines aient jamais voulu avancer pareille chose."

La nouvelle dont il est ici question a été donnée sur la foi du général Gaines, ainsi que la phraséologie de l'article l'indiquait clairement. Nous n'avons fait que la reproduire sans en assumer en aucune façon la responsabilité.

Cependant il nous semble qu'un homme haut placé comme le général Gaines n'a dû rien faire sans avoir des informations d'une exactitude incontestable; et, franchement, cette considération seule doit porter à croire que le général était bien informé. Entre l'affirmation du général Gaines et la dénégation dubitative du *Courrier*, nous pensons qu'il n'y a pas à hésiter: d'autant moins que le journal du soir n'appuie son opinion que sur des probabilités et des présomptions.

A l'égard de la distance, nous sommes d'opinion que la critique du *Courrier* porte à faux. De Camargo à l'île St. Joseph, il n'y a guère qu'une soixantaine de lieues, et lors même qu'il y en aurait quatre vingt, cela n'excède pas huit jours de marche à raison de dix lieues par jour. Les "quinze à vingt journées" du *Courrier* sont, sans doute, des journées de petite maîtresse.

☞ Le gouverneur MOUTON est arrivé hier en ville, venant de la Passe-Christian, où il réside pendant l'été.

Levée de volontaires.—On nous assure que le gouverneur Mouton va lancer une proclamation pour appeler en activité de service quatre régiments de volontaires pour aller au Texas. Ces troupes devront se tenir prêtes à marcher aussitôt qu'il le faudra.

Le brick des Etats-Unis Lawrence est en ce moment à la Balize, attendant les troupes qui doivent partir d'ici, pour les convoyer jusqu'au Texas.

Ce matin, à 9 heures, la compagnie d'artilleurs-volontaires du capitaine Forno, qui doit aller au Texas, se placera aux ordres du gouvernement. Cette cérémonie aura lieu à l'arsenal de la rue Girod. Nous apprenons que la compagnie des canonniers sera également prête à entrer en activité de service. Elles auront chacune quatre pièces de campagne.

MOUVEMENS DE TROUPES.—Deux compagnies de troupes des Etats-Unis, sous les ordres des capitaines Moore et Holmes, sont arrivées dimanche matin de la Passe-Christian, à bord du bateau à vapeur *Fashion*. Hier matin, la compagnie du capitaine Lee est arrivée du fort Pike à bord du *James L. Day*. Ces trois compagnies appartiennent au 7me. d'infanterie et partiront pour le Texas à bord de l'*Alabama*.

TEXAS.—BAIE D'ARANSAS.

Le navire Queen Victoria, sur lequel avait été embarquée une partie des troupes de notre caserne, est arrivé hier soir, venant de la baie d'Aransas d'où il est parti le 11 courant. Le capitaine nous a informé que presque tout le 3me et le 4e régimens de troupes des Etats-Unis avaient été transportés sur le steamer Undine, de l'île St. Joseph à Corpus-Christi. Le steamboat Monmouth, malgré une voie d'eau qui l'obligeait à jouer constamment ses pompes, avait servi au transport des troupes de l'île à la baie. Le steamboat Dayton, ayant à bord des équipemens et des troupes de Galveston, n'était pas encore arrivé à Aransas lors du départ du Queen Victoria. La distance des deux ports n'est que 150 milles, et ce bateau était parti le 5! On avait des craintes à ce sujet, car il y avait eu un fort coup de vent le 7.

Le général Taylor n'avait pas appris qu'il y eut des troupes mexicaines à une distance rapprochée de lui: mais cela n'a rien d'étonnant, car il est dans une position où cette nouvelle ne pouvait lui être parvenue à cette date. Il a traversé la rivière Nueces et planté le drapeau américain sur le territoire qui faisait autrefois partie du département de Tamaulipas, et attendait de pied ferme les Mexicains.

La corvette des E. U. Falmouth, capitaine Sands, partie en même temps que le Queen Victoria, et portant des dépêches, n'était pas encore arrivée à la Balize avant hier matin. Le brick de guerre Lawrence, à son arrivée à la Balize a délivré ses dépêches au Queen Victoria.

Nous apprenons que la goëlette Two Friends, partie d'ici, est arrivée à l'île St Joseph le 11. La goëlette Rosella, partie de Mobile pour Corpus-Christi, s'est échouée le 12 sur la jetée.

Toutes les troupes étaient en parfaite santé.

YUCATAN.—La goëlette Argus, capitaine Suarez, est arrivée hier soir en 10 jours de Laguna, et nous apprend qu'une goëlette de guerre mexicaine était entrée à Campêche le 5 de ce mois, venant de Vera-Cruz, avec des dépêches du gouvernement de Mexico, annonçant que la guerre devait être déclarée contre les Etats-Unis, le département du Yucatan est requis de fournir un contingent de troupes. Les autorités se sont assemblées le lendemain, et après quatre heures de délibérations elles ont répondu que le département réunirait des forces pour la défense de son territoire s'il était envahi par les troupes américaines, mais qu'il ne voulait rien avoir à faire dans la guerre entre le Mexique et les Etats-Unis.

MEXIQUE.

La goëlette à vapeur Augusta, capitaine Gillette, est arrivée hier de Matamoros d'où elle était partie le 12 courant. Nous devons à l'obligeance du capitaine Gillette, la communication de la lettre suivante, qui lui a été adressée par une personne que sa position met à même d'obtenir des renseignemens exacts. En publiant cette correspondance, nous ferons remarquer qu'elle ne fait dans la première partie que confirmer les nouvelles précédentes, et que la seconde partie n'est ni claire ni explicite.

MATAMOROS, 10 août 1845.

Les journaux reçus aujourd'hui de Mexico et de Monterey donnent les importantes nouvelles que voici:

Le 22 juillet, le gouvernement a soumis au Congrès une déclaration de guerre contre les Etats-Unis, cette déclaration devant avoir lieu aussitôt que l'on aura appris l'entrée des troupes américaines dans le Texas.

Le gouvernement recommande au Congrès de rendre une décision sur le bill autorisant un emprunt de quinze millions de piastres, avant même de voter sur le bill de guerre. Il paraît que l'emprunt est presque complètement négocié déjà, c'est du moins ce que laissent à entendre les journaux officiels.

Une dépêche du consul mexicain à la Nouvelle Orléans a annoncé au général qui commande ici, l'expédition sur Corpus Christi et Bexar d'un corps d'environ 2000 hommes de troupes de ligne et d'artillerie.

Quant aux mouvemens de troupes qui ont lieu ici, nous savons positivement que tous les points le long du fleuve seront bientôt défendus. Arista est à la tête d'environ 3000 hommes; le général Paredes se rend à Monterey avec quatre ou cinq mille, le général Gaona s'avance aussi avec 3000, et le général Bustamente se rend dans le nouveau Mexique.

Jusqu'à présent, malgré tous ces préparatifs, je crois que les hostilités ne sont pas encore aussi imminentes qu'on pourrait le croire. Il n'y a point encore de général en chef désigné; et l'on n'a encore fait aucun marché pour l'entretien des troupes en campagne.

Quelques personnes généralement bien informées pensent que le gouvernement a grand besoin d'argent et qu'il est disposé à exploiter la perspective d'une guerre afin de faire autoriser l'emprunt. L'espérance qu'une intervention étrangère mettra bientôt fin aux difficultés, semble être au fond de la pensée du gouvernement, qui, si l'on en doit croire les lettres venues de la capitale, serait menacé d'une nouvelle révolution.

Votre dévoué &c.

CHRONIQUE LOCALE.

Cour du Recorder Baldwin.—Léontine Louis, f. de c. l., accusée d'avoir insulté et battu une personne blanche, a été renvoyée en Cour Criminelle.

James McBrey, comme suspect, est envoyé pour six mois à la maison de travail.—Charles Griffen, Daniel Reardon, Edw. O'Brien, Wm. Spence et John Carr, vagabonds, y passeront trente jours.

Cour du Recorder Génois.—Antoine Blesio qui a assailli John Maddams sur la Place Congo, samedi soir, est renvoyé en Cour Criminelle.—Il en est de même de J. C. Johnson, pour avoir volé deux dimes à Mme. Ann Campbell.

[illegible] avec un ballot de marchandises [illegible] dont il n'a pu indiquer l'origine, [illegible]

TEXAS.

Par le brick Rover, arrivé hier du Texas, nous avons reçu des nouvelles de Galveston jusqu'au 9 et d'Austin jusqu'au 30 juillet. Ces nouvelles ne contiennent rien d'important. La convention poursuivait courageusement sa tâche et devait s'ajourner dans la seconde quinzaine du mois courant.

On ne parle point de l'invasion du Texas.

Dans la soirée, le brick Hope-Howes nous a apporté des journaux de Galveston, jusqu'au 12: ils ne contiennent rien de nouveau.

HAVANE.

Le brick *Titi* nous a apporté nos journaux de la Havane jusqu'au 2 courant. La souscription ouverte dans cette ville pour les incendiés de Matanzas, s'élevait à $10,493 piastres.

Le nombre des morts signalés durant le mois de juillet, est de 189, parmi lesquels on ne compte pas un seul cas de fièvre jaune.

Le 19 juillet, Frederico Cordoves, convaincu du meurtre de sa femme Anjela, a subi le supplice de la garotte.

Le courrier d'hier ne nous a apporté que très peu de nouveaux retours d'élection. Le seul du Kentucky est celui du comté de Mason dans lequel Gaines (w.) avait 1514—voix, et Tibbatts (l. f.) 860.

On a maintenant des retours complets du district congressionnel de Wayne, Indiana, où C. B. Smith (w.) est réélu à une grande majorité.

Rien de nouveau dans la Caroline du Nord.

Freeman H. Morse, ex représentant au Congrès, a été choisi par la convention whig de l'Etat du Maine pour être candidat gouverneur.

Nouvelle loi sur les postes.—A Baltimore, les recettes pendant le mois de juillet se sont élevées à $5,336 42—les recettes du mois de juillet 1844, s'étaient élevées à $6,537 87, différence en moins [illegible]— Pendant le mois de juin 1845, mois qui a précédé la mise en vigueur de la nouvelle loi, les recettes s'étaient élevées à $6 483 74 Ainsi quoique le nombre de lettres ait augmenté, les recettes ont diminué d'environ 50 pour cent.

Le Republican de la Rivière Rouge du 9 courant, annonce que M. Wm. Hart, marchand des Natchitoches, voyageant à bord du Cote Joyeuse qui remontait la rivière, est tombé par dessus bord et s'est noyé.

Les whigs de Concordia et de Tensas ont nommé pour candidat au poste de sénateur, l'honorable George C. McWhorter.

Une femme sauvage qu'on avait trouvée et arrêtée dans la paroisse de Caddo, est parvenue à se sauver; et toutes les recherches pour la reprendre ont été inutiles. On assure que cette femme n'est rien autre chose qu'une folle qui est allée se réfugier dans les bois. Il n'en est pas de même de l'homme sauvage qui a été pris par le Dr. Pierce, et dont nous n'entendons plus parler. Celui là avait bel et bien été élevé dans le fond des déserts.

On lit dans le Republican de la Rivière Rouge du 16 courant:

"Le bureau du juge de paroisse des Avoyelles a été forcé dans la nuit du 10 juillet, et des papiers y ont été enlevés. F. Ricord, shérif de la paroisse offre $100 de récompense à celui qui fera découvrir l'auteur du vol."

"Le gérant de l'habitation de J. R. Williams dans l'Arkansas, châtiait un nègre, lorsque les autres esclaves de l'habitation s'élancèrent sur lui armés de couteaux. L'autorité s'est sur le champ transportée sur les lieux et les principaux coupables attendent en prison leur jugement."

Un individu, nommé Morris, a été amené dernièrement devant le juge Brewer des Rapides, comme atteint de folie. Le juge a chargé le shérif de le faire transporter à la N Orléans. Le malheureux Morris est du comté d'Ontario (N. York); il était établi et marié à Alexandrie.

Victimes de la foudre.—Le 8 août, à Richmond, pendant un orage, mademoiselle Eliza Ann Putney et Mary W. White ont été tuées par la foudre. Ces jeunes personnes appartenant, dit-on, à des familles respectables, se trouvaient chez M. White le père de l'une d'elles, lorsque ce fâcheux accident est arrivé; elles étaient à peine âgées de 14 ans.

Nous voyons par les journaux de New-York du 9, qu'il y a eu de nouveaux troubles dans l'Etat de New-York. Les Anti Rentiers que l'on croyait soumis se sont soulevés de plus belle et opposent la violence à l'exécution de la loi.

"Un voyageur venant de Delhi, annonce que toute cette partie du pays était dans la plus grande excitation. Il paraît que le shérif étant allé pour vendre quelques objets saisis dans la ville des Andes, a été attaqué dans l'exercice de ses fonctions par une troupe d'hommes masqués en Indiens et blessé très dangereusement à coups de fusil. Le député shérif a également reçu plusieurs balles. Cette fois force est restée à l'insurrection."

—La lettre suivante a été adressée au Constitutionnel:

"Monsieur le rédacteur,

"Vous racontez dans votre feuilleton du 10 juin un trait de M. Crémieux, qui ne surprendra nullement ceux qui connaissent l'honorable président du consistoire israélite, mais qui prouve combien la tolérance religieuse est en progrès dans notre pays. Un fait analogue s'est passé dans la commune de Vincennes, il n'y a pas longtemps.

"Un estimable négociant de Paris, M. Fichel, israélite français, comme Me Crémieux, ayant eu occasion de visiter l'église de Vincennes, fut frappé de la nudité de cet édifice; il demanda à M. Hugon, vicaire de la paroisse, s'il pensait qu'un tableau, offert par un juif à l'église, serait accepté. Sur la réponse affirmative du vicaire, M. Fichel fit faire, par un de ses fils, jeune artiste de mérite, une copie de grande dimension du Christ de Prudhon, richement encadré, et que les connaisseurs estiment de 600 à 800 fr. Aujourd'hui ce tableau, œuvre d'un juif, et offrande d'un juif, est le principal ornement de l'église de Vincennes. Je ne dois pas oublier de dire que M. le curé et MM. les fabriciens se sont empressés d'adresser leurs remercîmens à M. Fichel. C'est ainsi que la tolérance rapproche les esprits et que les hommes, en se connaissant mieux, apprennent à s'estimer réciproquement."

UN HABITANT DE VINCENNES.

—La *France* publie ce matin la lettre suivante, adressée par M. l'abbé Orsini au rédacteur du Constitutionnel:

"Monsieur,

"Je réclame de votre impartialité la rectification d'un fait inexact consigné dans la feuille périodique que vous dirigez. Suivant le Constitutionnel, l'éducation du prince de Berghes, dont l'affaire a un si triste retentissement, aurait été confiée à un ecclésiastique, et il part de là pour faire des insinuations et tirer des déductions peu favorables au clergé. L'auteur de la chronique où se trouve ce fait controuvé a été fort mal renseigné sur ce point comme sur bien d'autres.

"Le précepteur de M. le prince de Berghes n'est point un prêtre, mais un laïque élevé dans l'Université.

"Il est bien étonnant qu'on veuille rendre la religion responsable des fautes qu'elle enseigne à fuir, et de la contagion du mauvais exemple qu'on ne suit qu'après l'avoir répudiée. Vous me permettrez d'ajouter qu'il est peu généreux de se répandre en propos légers, pour ne rien dire de plus fort, sur le compte d'une famille illustre et respectable au moment où elle est écrasée sous une croix si lourde.

"J'ai l'honneur, &c.

L'abbé ORSINI,
"Du clergé de St.-Thomas-d'Aquin.
Paris, le 27 juin 1845."

On lit dans le *Commerce*:

Tombeau de Napoléon.—Le bateau l'Astrolabe, de Rouen, porteur des marbres blancs d'Italie, destinés au tombeau de l'Empereur, vient d'arriver au quai d'Orsay.

Ces marbres ne pourront être débarqués à l'aide de grues, à cause du poids considérable des blocs, qui pèsent la plupart 26,000 kilogrammes. On pense qu'il sera fort difficile aussi de les mettre sur chariot, et qu'il faudra sans doute les traîner, à l'aide de cabestans, jusqu'aux Invalides.

Ce chargement forme à peine la dixième partie des marbres nécessaires pour la construction du tombeau de l'Empereur; il va être suivi des autres arrivages que l'on attend prochainement.

Du faux effet des rênes de bride et d'un moyen d'y remédier.—Tel est le titre d'une brochure dans laquelle M. Voisin, ancien colonel de cavalerie, démontre que sur les quatre mouvemens principaux de la bride employés pour conduire les chevaux, deux sont essentiellement dangereux et contraires au but qu'on se propose.

L'auteur prétend que la manière actuelle, et si anciennement consacrée par l'usage, de mener les chevaux de selle, peut tout au plus être conservée par les écuyers civils, qui viennent en aide à la bride avec le bridon, c'est-à-dire par ceux qui ont la liberté d'agir avec trois rênes et à deux mains; mais qu'il faut la proscrire dans l'armée, où tous les cavaliers doivent, au moyen de deux rênes et d'une main seulement, faire exécuter rapidement à leurs chevaux les commandemens du chef.

Le moyen indiqué pour remédier au faux effet des rênes a cela de si [illegible] que, pour l'employer, il ne faut rien changer au harnachement, rien changer à l'instruction acquise, rien dépenser.

Cette brochure est accompagnée d'une demande adressée à M. le maréchal ministre de la guerre, dans laquelle M. Aubert, ancien écuyer de l'école royale d'application, déclare qu'il a essayé pendant deux ans le système du colonel Voisin, qu'il l'approuve et sollicite l'autorisation d'en démontrer les avantages dans un des manèges militaires.

Cette innovation, qui a le mérite bien rare de n'entraîner le ministre de la guerre dans aucune espèce de dépense, paraît devoir être soumise au comité qui a déjà adopté plusieurs améliorations présentées par le colonel Voisin.

INTELLIGENCE PRÉCOCE.—On lit dans le *Messager*:

"Par ordonnance du roi, en date du 9 juillet, le jeune Prolongeau est nommé élève du gouvernement, à pension entière, au collège royal de Henri IV. Le rapport de M. le ministre de l'instruction publique, [illegible] est ainsi conçu:

"Sire, un enfant âgé de sept ans et demi, le jeune Prolongeau, dont l'éducation n'a pas été l'objet de soins particuliers, [illegible] une facilité extraordinaire pour toutes les opérations de l'esprit, et [illegible]

"Les facultés, dont il est doué, [illegible] Votre Majesté [illegible]

"Il est permis d'espérer que ses facultés, entretenues et développées par l'instruction classique, pourraient plus tard être appliquées avec fruit au progrès des sciences mathématiques. Comme le jeune Prolongeau appartient à une famille entièrement dénuée de fortune, Votre Majesté a pensé que c'était à l'Etat de pourvoir aux frais de son éducation.

"D'après les règlemens, il n'est accordé en premier lieu que des demi-bourses aux enfans qui sont admis dans les collèges royaux, en qualité d'élèves du gouvernement; mais la position particulière du jeune Prolongeau motive l'exception que Votre Majesté a voulu, et j'ai l'honneur de lui proposer d'accorder à cet enfant, vraiment extraordinaire, une bourse entière dans le collège royal de Henri IV."

FEUILLETON.

LE COMTE DE MONTE CHRISTO

Par ALEXANDRE DUMAS.

TROISIEME PARTIE.

(Pour les deux premières, voir l'*Abeille* du 20 novembre au 7 février.
Pour la troisième voir l'*Abeille* du 4 au 18 août.

LA PLUIE DE SANG—(Suite.)

—Ce fut, reprit Bertuccio, après avoir appris ces tristes nouvelles, que j'allai à Votre Excellence. Je n'avais plus à vous parler de Benedetto, puisqu'il avait disparu, ni de ma sœur, puisqu'elle était morte.

—Et qu'avez-vous pensé de cet événement? demanda Monte-Christo.

—Que c'était le châtiment du crime que j'avais commis, répondit Bertuccio. Ah! ces Villefort, c'était une race maudite.

—Je le crois, murmura le comte avec un accent lugubre.

—Et maintenant, n'est-ce pas, reprit Bertuccio, Votre Excellence comprend que cette maison que je n'ai pas revue depuis, que ce jardin où je me suis retrouvé tout à coup, que cette place où j'ai tué un homme, ont pu me causer ces sombres émotions dont vous avez voulu connaître la source, car enfin je ne suis pas bien sûr que devant moi, là, à mes pieds, M. de Villefort ne soit pas couché dans la fosse qu'il avait creusée pour son enfant.

—En effet, tout est possible, dit Monte-Christo en se levant du banc où il était assis, même, ajouta-t-il tout bas, que le procureur du Roi ne soit pas mort. L'abbé Busoni a bien fait de vous envoyer à moi. Vous avez bien fait aussi de me raconter votre histoire, car je n'aurai plus de mauvaises pensées à votre sujet. Quant à ce Benedetto si mal nommé, n'avez-vous jamais essayé de retrouver sa trace, n'avez-vous jamais cherché à savoir ce qu'il était devenu?

—Jamais. Si j'avais su où il était, au lieu d'aller à lui, j'aurais fui comme devant un monstre. Non, heureusement, jamais je n'en ai entendu parler par qui que ce soit au monde; j'espère qu'il est mort.

—N'espérez pas, Bertuccio, dit le comte: les méchans ne meurent pas ainsi, car Dieu semble les prendre sous sa garde pour en faire l'instrument de ses vengeances.

—Soit! dit Bertuccio. Tout ce que je demande au ciel seulement, c'est de ne le revoir jamais. Maintenant, continua l'intendant en baissant la tête, vous savez tout, monsieur le comte; vous êtes mon juge ici-bas comme Dieu le sera là-haut; ne me direz-vous point quelques paroles de consolation?

—Vous avez raison, en effet, et je puis vous dire ce que vous dirait l'abbé Busoni: Celui que vous avez frappé, ce Villefort, méritait un châtiment pour ce qu'il avait fait à vous et peut-être pour autre chose encore. Benedetto, s'il vit, servira, comme je vous l'ai dit, à quelque vengeance divine, puis sera puni à son tour. Quant à vous, vous n'avez en réalité qu'un reproche à vous adresser; demandez-vous pourquoi, ayant enlevé cet enfant à la mort, vous ne l'avez pas rendu à sa mère; là est le crime, Bertuccio.

—Oui, Monsieur, là est le crime et le véritable crime, car en cela j'ai été lâche. Une fois que j'eus rappelé l'enfant à la vie, je n'avais qu'une chose à faire, vous l'avez dit, c'était de le renvoyer à sa mère. Mais pour cela, il me fallait faire des recherches, attirer l'attention, me livrer peut-être; je n'ai pas voulu mourir, je tenais à la vie par ma sœur, par l'amour-propre inné chez nous autres, de rester entiers et victorieux dans notre vengeance; et puis enfin, peut-être tenais-je simplement à la vie pour l'amour même de la vie. Oh! moi, je ne suis pas un brave comme mon pauvre frère!

Bertuccio cacha son visage dans ses deux mains, et Monte-Christo attacha sur lui un long et indéfinissable regard.

Puis après un instant de silence rendu plus solennel encore par l'heure et par le lieu:

—Pour terminer dignement cet entretien qui sera le dernier sur ces aventures, monsieur Bertuccio, dit le comte avec un accent de mélancolie qui ne lui était pas habituel, retenez bien mes paroles, je les ai souvent entendu prononcer à l'abbé Busoni lui-même: A tous maux il est deux remèdes, le temps et le silence. Maintenant, Monsieur Bertuccio, laissez-moi me promener un instant dans ce jardin. Ce qui est une émotion poignante pour vous, acteur dans cette terrible scène, sera pour moi une sensation presque douce et qui donnera un double prix à cette propriété. Les arbres, voyez-vous, monsieur Bertuccio, ne plaisent que parce qu'ils font de l'ombre, et l'ombre elle-même ne plaît que parce qu'elle est pleine de rêveries et de visions. Voilà que j'ai acheté un jardin croyant acheter un simple enclos fermé de murs, et point du tout; tout à coup cet enclos se trouve être un jardin tout plein de fantômes, qui n'étaient point portés sur le contrat. Or, j'aime les fantômes, je n'ai jamais entendu dire que les morts eussent fait en six mille ans autant de mal que les vivans en font en un jour. Rentrez donc, monsieur Bertuccio, et allez dormir en paix. Si votre confesseur au moment suprême est moins indulgent que ne l'eût été l'abbé Busoni, faites-moi venir, si je suis encore de ce monde, et je vous trouverai des paroles qui berceront doucement votre âme au moment où elle sera prête à se mettre en route pour faire ce rude voyage qu'on appelle l'éternité.

Bertuccio s'inclina respectueusement devant le comte, et s'éloigna en poussant un soupir.

Monte-Christo resta seul; et faisant quatre pas en avant:

—Ici, près de ce platane, murmura-t-il, la fosse où l'enfant fut déposé; là-bas, la petite porte par laquelle on entrait dans le jardin; à cet angle, l'escalier dérobé qui conduit à la chambre à coucher. Je ne crois pas avoir besoin d'inscrire tout cela sur mes tablettes, car voilà, devant mes yeux, autour de moi, sous mes pieds, le plan en relief, le plan vivant.

Et le comte, après un dernier tour dans ce jardin, alla retrouver sa voiture. Bertuccio, qui le voyait revenir, monta sans rien dire sur le siège auprès du cocher.

La voiture reprit le chemin de Paris.

Le soir même, à son arrivée à la maison des Champs-Elysées, le comte de Monte Christo visita toute l'habitation comme eût pu le faire un homme familiarisé avec elle depuis longues années; pas une seule fois, quoiqu'il marchât le premier, il n'ouvrit une porte pour une autre, et ne prit pas un escalier ou un corridor qui ne le conduisît pas directement où il comptait aller. Ali l'accompagnait dans cette revue nocturne. Le comte donna à Bertuccio plusieurs ordres pour l'embellissement ou la distribution nouvelle du logis, et, tirant sa montre, il dit au Nubien attentif:

—Il est onze heures et demie, Haydée ne peut tarder à arriver. A-t-on prévenu les femmes françaises?

Ali étendit la main vers l'appartement destiné à la belle Grecque, et qui était tellement isolé qu'en cachant la porte derrière une tapisserie on pouvait visiter toute la maison sans se douter qu'il y eût là un salon et deux chambres habitées; Ali, disons-nous donc, étendit la main vers l'appartement, et montra le nombre trois avec les doigts de sa main gauche, et sur cette même main mise à plat appuyant sa tête, ferma les yeux en guise de sommeil.

—Ah! dit Monte-Christo, habitué à ce langage, elles sont trois qui attendent dans la chambre à coucher, n'est-ce pas?

—Oui, fit Ali en agitant la tête de haut en bas.

—Madame sera fatiguée ce soir, continua Monte-Christo, et sans doute elle voudra dormir; qu'on ne la fasse pas parler. les suivantes françaises doivent seulement saluer leur nouvelle maîtresse et se retirer; vous veillerez à ce que la suivante grecque ne communique pas avec les suivantes françaises.

Ali s'inclina.

Bientôt on entendit héler le concierge; la grille s'ouvrit, une voiture roula dans l'allée et s'arrêta devant le perron. Le comte descendit; la portière était déjà ouverte; il tendit la main à une jeune femme enveloppée d'une mante de soie verte toute brodée d'or qui lui couvrait la tête. La jeune femme prit la main qu'on lui tendait, la baisa avec un certain amour mêlé de respect, et quelques mots furent échangés tendrement de la part de la jeune femme et avec une douce gravité de la part du comte dans cette langue sonore que le vieil Homère a mise dans la bouche de ses dieux.

Alors, précédée d'Ali qui portait un flambeau de cire rose, la jeune femme, laquelle n'était autre que cette belle Grecque, compagne ordinaire de Monte-Christo en Italie, fut conduite à son appartement; puis le comte se retira dans le pavillon qu'il s'était réservé.

A minuit et demi, toutes les lumières étaient éteintes dans la maison, et l'on eût pu croire que tout le monde dormait.

LE CRÉDIT ILLIMITÉ.

Le lendemain, vers deux heures de l'après-midi, une calèche attelée de deux magnifiques chevaux anglais s'arrêta devant la porte de Monte-Christo; un homme vêtu d'un habit bleu, à boutons de soie de même couleur, d'un gilet blanc sillonné par une énorme chaîne d'or et d'un pantalon de couleur noisette, coiffé de cheveux si noirs et descendant si bas sur les sourcils, que l'on eût pu hésiter à les croire naturels tant ils semblaient peu en harmonie avec celles des rides inférieures qu'ils ne parvenaient point à cacher; un homme enfin de cinquante à cinquante-cinq ans et qui cherchait à en paraître quarante, passa sa tête par la portière d'un coupé sur le panneau duquel était peinte une couronne de baron, et envoya son groom demander au concierge si le comte de Monte-Christo était chez lui.

En attendant, cet homme considérait avec une attention si minutieuse, qu'elle en devenait presque impertinente, l'extérieur de la maison, ce que l'on pouvait distinguer du jardin, et la livrée de quelques domestiques que l'on pouvait apercevoir allant et venant. L'œil de cet homme était vif, mais plutôt rusé que spirituel. Ses lèvres étaient si minces, qu'au lieu de saillir en dehors elles rentraient dans la bouche; enfin la largeur et la proéminence des pommettes, signe infaillible d'astuce, la dépression du front, le renflement de l'occiput qui dépassait de beaucoup de larges oreilles des moins aristocratiques, contribuaient à donner, pour tout physionomiste, un caractère presque repoussant à la figure de ce personnage, fort recommandable aux yeux du vulgaire par ses chevaux magnifiques, l'énorme diamant qu'il portait à sa chemise et le ruban rouge qui s'étendait d'une boutonnière à l'autre de son habit.

Le groom frappa au carreau du concierge, et demanda:

—N'est-ce point ici que demeure M. le comte de Monte-Christo?

—C'est ici que demeure Son Excellence, répondit le concierge; mais.... Et il consulta Ali du regard.

Ali fit un signe négatif.

—Mais? demanda le groom.

—Mais Son Excellence n'est pas visible, répondit le concierge.

—En ce cas, voici la carte de mon maître: M. le baron Danglars. Vous la remettrez au comte de Monte-Christo, et vous lui direz qu'en allant à la Chambre mon maître s'est détourné pour avoir l'honneur de le voir.

—Je ne parle pas à Son Excellence, dit le concierge: le valet de chambre fera la commission.

Le groom retourna vers la voiture.

—Eh bien? demanda Danglars.

L'enfant, assez honteux de la leçon qu'il avait reçue, apporta à son maître la réponse qu'il avait reçue du concierge.

—Oh! fit celui-ci, c'est donc un prince que ce monsieur, qu'on l'appelle Excellence, et qu'il n'y a que son valet de chambre qui ait le droit de lui parler; n'importe, puisqu'il a un crédit sur moi, il faudra bien que je le voie quand il voudra de l'argent.

Et Danglars se rejeta dans le fond de sa voiture en criant au cocher de manière à ce qu'on pût l'entendre de l'autre côté de la route:

—A la Chambre des Députés!

Au travers d'une jalousie de son pavillon, Monte-Christo, prévenu à temps, avait vu le baron et l'avait étudié à l'aide d'une excellente lorgnette avec non moins d'attention que M. Danglars en avait mis lui-même à analyser la maison, le jardin et les livrées.

—Décidément, fit-il avec un geste de dégoût et en faisant rentrer les tuyaux de sa lunette dans leur fourreau d'ivoire, décidément c'est une laide créature que cet homme; comment, dès la première fois qu'on le voit, ne reconnaît-on pas le serpent au front aplati, le vautour au crâne bombé et la buse au bec tranchant!

—Ali, cria-t-il; puis il frappa un coup sur le timbre de cuivre. Ali parut. Appelez Bertuccio, dit-il.

Au même moment Bertuccio entra.

—Votre Excellence me faisait demander? dit l'intendant.

—Oui, monsieur, dit le comte. Avez-vous vu les chevaux qui viennent de s'arrêter devant ma porte?

—Certainement, Excellence, ils sont même fort beaux.

—Comment se fait-il, dit Monte-Christo en fronçant le sourcil, quand je vous ai demandé les deux plus beaux chevaux de Paris, qu'il y en a à Paris deux autres chevaux aussi beaux que les miens, et que ces chevaux ne soient pas dans mes écuries.

Au froncement de sourcils et à l'intonation sévère de cette voix, Ali baissa la tête et pâlit.

—Ce n'est pas ta faute, bon Ali, dit en arabe le comte avec une douceur qu'on n'aurait pas cru pouvoir rencontrer ni dans sa voix ni sur son visage, tu ne te connais pas en chevaux anglais, toi.

La sérénité reparut sur les traits d'Ali.

—Monsieur le comte, dit Bertuccio, les chevaux dont vous me parlez n'étaient pas à vendre.

Monte-Christo haussa les épaules.

—Sachez, Monsieur l'intendant, dit-il, que tout est toujours à vendre pour qui sait y mettre le prix.

—M. Danglars les a payés seize mille francs, Monsieur le comte.

—Eh bien! il fallait lui en offrir trente-deux mille; il est banquier, et un banquier ne manque jamais une occasion de doubler son capital.

—Monsieur le comte parle-t-il sérieusement? demanda Bertuccio.

Monte Christo regarda l'intendant en homme étonné qu'on ose lui faire une question.

—Ce soir, dit-il, j'ai une visite à rendre; je veux que ces deux chevaux soient attelés à ma voiture avec un harnais neuf.

Bertuccio se retira en saluant; près de la porte, il s'arrêta:

—A quelle heure, dit-il, Son Excellence compte-t-elle faire cette visite?

—A cinq heures, dit Monte-Christo.

—Je ferai observer à Votre Excellence, qu'il est deux heures, hasarda l'intendant.

—Je le sais, se contenta de répondre Monte-Christo; puis se retournant vers Ali.

—Faites passer tous les chevaux devant Madame, dit-il, qu'elle choisisse l'attelage qui lui conviendra le mieux, et qu'elle me fasse dire si elle veut dîner avec moi. Dans ce cas on servira chez elle; allez; en descendant, vous m'enverrez le valet de chambre.

Ali venait de disparaître à peine, que le valet de chambre entra à son tour.

—Monsieur Baptistin, dit le comte, depuis un an, vous êtes à mon service; c'est le temps d'épreuve que j'impose d'ordinaire à mes gens: vous me convenez.

Baptistin s'inclina.

—Reste à savoir si je vous conviens.

—Oh! monsieur le comte! se hâta de dire Baptistin.

—Ecoutez jusqu'au bout, reprit le comte. Vous gagnez par an quinze cents francs, c'est-à-dire les appointemens d'un bon et brave officier qui risque tous les jours sa vie; vous avez une table telle que beaucoup de chefs de bureau, malheureux serviteurs infiniment plus occupés que vous, en désireraient une pareille. Domestique, vous avez vous-même des domestiques qui ont soin de votre linge et de vos effets. Outre vos quinze cents francs de gage, vous me volez, sur les achats que vous faites pour ma toilette à peu près quinze cents autres francs par an.

—Oh! Excellence.

—Je ne m'en plains pas, monsieur Baptistin, c'est raisonnable; cependant je désire que cela s'arrête là. Vous ne retrouveriez donc nulle part un poste pareil à celui que votre bonne fortune vous a donné. Je ne bats jamais mes gens, je ne jure jamais, je ne me mets jamais en colère, je pardonne toujours une erreur, jamais une négligence ou un oubli. Mes ordres sont d'ordinaire courts, mais clairs et précis; j'aime mieux les répéter à deux fois et même à trois, que de les voir mal interprétés. Je suis assez riche pour savoir tout ce que je veux savoir, et je suis fort curieux, je vous en préviens. Si j'apprenais donc que vous ayez parlé de moi en bien ou en mal, commenté mes actions, surveillé ma conduite, vous sortiriez de chez moi à l'instant même. Je n'avertis jamais mes domestiques qu'une seule fois, vous voilà averti, allez!

Baptistin s'inclina et fit trois ou quatre pas pour se retirer.

—A propos, reprit le comte, j'oubliais de vous dire que chaque année je place une certaine somme sur la tête de mes gens. Ceux que je renvoie perdent nécessairement cet argent, qui profite à ceux qui restent et qui y auront droit après ma mort. Voilà un an que vous êtes chez moi; votre fortune est commencée, continuez-la.

Cette allocution, faite devant Ali qui demeurait impassible, attendu qu'il n'entendait pas un mot de français, produisit sur M. Baptistin un effet que comprendront tous ceux qui ont quelque peu étudié la physiologie du domestique français.

—Je tâcherai de me conformer en tous points aux désirs de Votre Excellence, dit-il; d'ailleurs je me modèlerai sur M. Ali.

—Oh! pas du tout, dit le comte avec une froideur de marbre. Ali a beaucoup de défauts mêlés à ses qualités; ne prenez donc pas exemple sur lui, car Ali est une exception; il n'a pas de gages, ce n'est pas un domestique; c'est mon esclave, c'est mon chien; s'il manquait à son devoir, je ne le chasserais pas, lui, je le tuerais.

Baptistin ouvrit de grands yeux.

—Vous doutez? dit Monte Christo.

Et il répéta en arabe à Ali les mêmes paroles qu'il venait de dire en français à Baptistin.

Ali écouta, sourit, s'approcha de son maître, mit un genou en terre, et lui baisa respectueusement la main.

Ce petit corollaire de la leçon mit le comble à la stupéfaction de M. Baptistin.

Le comte fit signe à Baptistin de sortir et à Ali de le suivre. Tous deux passèrent dans son cabinet, et là ils causèrent longtemps.

(*La suite à demain.*)

AVISO

Se suplica al Sapientísimo, eruditísimo y sin par escritor, el señor Editor de la *Sombra de Padilla*, tenga la estrema bondad de publicar en el próximo Nº. de su apreciable y grato periódico la Carta que le fué dirigida fecha 13 del corriente, con todos sus pelos y señales; á fin de que el público á quien apelamos, enterado de los *sarcasmos é insultos en mascarados* que contiene (segun lo avanza su señoría) confirme ó anule el fallo que contra ella dio en su numero 14; pues de lo contrario lo declararemos desde ahora por un escritor de mala fé, incapaz de imparcialidad.

LOS MISMOS.

Si á nuestro amigo y protector lo desigra, el Editor de la *Sombra de Padilla* le daremos el pago que recibió su colega antaño con mayor pompa.

MUCHOS ESPAÑOLES.

Décédé—M. ULRICH GUEX, natif de Suisse et résidant depuis dix ans en cette ville. [illegible] Ses amis et connaissances ainsi que ceux de son frère D. F. Guex et de F. B. Lebeau, sont [illegible] invités à assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin à 9 heures. Le corps est exposé rue Dauphine, près celle de la Douane.

COMMERCIAL.

Marché de la Havane, 2 août.

Bœuf [illegible] du Brésil et de Monterey [illegible] de N. York et Boston [illegible] Farine de Philadelphie et Baltimore [illegible] de la Nouvelle Orléans [illegible] graisse américaine [illegible] de la N. Orléans [illegible] de Philadelphie [illegible]

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Pas d'expéditions [illegible] aujourd'hui.

ARRIVES.

Navire Queen Victoria, Hazleton, Aransas.
Navire Sweden, Shaw, Boston
Brick Titi, Brown, de la Havane.
Brick Rover, Jacques, de Galveston.
Brick Hope Howes Shaw, Havane.
Goel. Mary, Brewer, Matagorda.
Goel. à vapeur Augusta, Gillette, de Matamoros.
Goel. Argus, Suarez, Laguna.
Goel [illegible], de Honduras.
Goel Isabella, [illegible], de Charleston.
Steamer Independence, Littleton, de St. Louis.
Steamer Mary, Leathers, de [illegible]
Steamer [illegible]
Steamer J L Day, Reynolds, de Mobile.

[illegible]

Une barque [illegible]

Le Journal des Journaux.

CINQUIEME et sixième Livraisons, [illegible]

ECHO DES FEUILLETONS.
[illegible]

LOUIS XIV ET SON SIECLE.
[illegible]
19 aout Bureau de l'Abeille, rue de Chartres.

FEMME de charge—On demande une femme de charge dans une institution de jeunes gens. S'adresser au bureau de l'Abeille 19 aout

DEMANDE DE PLACE—Un JARDINIER, ayant une longue expérience et connaissant toutes les branches de sa profession, désire obtenir une place. Il peut fournir de bonnes recommandations sur son habileté et sa conduite. Les lettres qu'on pourra lui adresser sous le couvert de M. J. M. par la poste, recevront une prompte attention. 19 aout—3

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.
SERONT données à celui qui arrêtera et mettra à la geôle l'esclave SELINE, qui est absente depuis le 16 juillet. [illegible] GEORGE T. BRIGHT.

SUCRE de la Havane—183 caisses sucre blanc, Havane et brun, à vendre par L. CANTIN, 48 Gravier 19 aout

CAFE LAGUAYRA et Havane—[illegible] en débarquement et à vendre par L. CANTIN, 48 Gravier 19 aout

BEURRE—100 barillets excellent beurre jaune, à vendre par L. CANTIN. 19 aout 48 Gravier

SUCRE—30 caisses Havane, en débarquement du Titi, à vendre par L. CANTIN, 19 aout 48, Gravier

AVOINE—100 sacs avoine, à vendre en magasin par RICKER & PEARSON, 19 aout 64 Camp

POIVRE—60 sacs poivre, à vendre en magasin par RICKER & PEARSON, 19 aout 64 Camp

CORDES d'emballage—75 rouleaux de Manille, à vendre en magasin par RICKER & PEARSON, 19 aout 64 Camp

CIGARES—15 milliers [illegible] en débarquement du brick Titi de la Havane à vendre par E. TROISGROS, 26, Vieille Levée 19 aout

TABAC—72 balles Vuelta-abajo, pour cigares et tripes, en débarquement du brick Titi, de la Havane, à vendre par E. TROISGROS, 19 aout 26, Vieille Levée

SUCRE HAVANE—[illegible] en débarquement du brick Titi de la Havane, à vendre par E. TROISGROS, 26 Vieille Levée 19 aout

SUCRE Havane—[illegible] caisses brun, jaune et blanc, en magasin et à vendre par E. TROISGROS, 19 aout 26, Vieille Levée

ESPRIT de thérébentine—[illegible] W F VREDENBURGH & Co, 19 aout 30, Vieille Levée

HUILE, de lin &c—[illegible] W F VREDENBURGH & Co. 19 aout 30 Vieille Levée

HUILE DE BALEINE, à vendre en magasin par W F VREDENBURGH & Co, 19 aout 30 Vieille Levée

CIGARES de la Havane—Un assortiment de cigares de marques [illegible] REYNAUD & FALLON, 14, Tchoupitoulas 19 aout

IMPORTATIONS DE FRANCE—[illegible] REYNAUD & FALLON, 14, Tchoupitoulas 19 aout

POUDRE A TIRER—[illegible] REYNAUD & FALLON, 14 Tchoupitoulas

VINS et Eaux de Vie—Vins blanc et rouge de France en barriques, barils et caisses; eau de vie en pipes et quarts; Madère en barils, [illegible] REYNAUD & FALLON, 14 Tchoupitoulas 19 aout

LE soussigné offre à vendre les articles [illegible]
20 barriques vin de Marseille
20 barriques vin de Bordeaux,
25 demi barriques vin blanc,
15 caisses Kirsch,
30 caisses Marasquin,
50 caisses vin de différentes marques,
[illegible]
100 milliers bouchons [illegible]
50 balles [illegible]
6 pipes vieux Madère,
200 caisses savon de Castille,
20 caisses [illegible],
20 barils vieux Monongahela whiskey,
10 barils vin de Madère,
10 barils vin de Porto, à vendre par P. LONGUE, 118 Royale

BUDDECKE, WOODS & Co.—Ont en magasin et offrent à vendre:
100 barils bœuf M. O., Mess et Prime.
[illegible]
25 barils vieux whiskey rectifié.
25 caisses savon de Cincinnati, No. 1
[illegible]

ESPRITS neutres—[illegible] ROBERTS & HALL, 76 Magasins

VINAIGRE—[illegible] ROBERTS & HALL, 76 Magasins

HOTEL DE LA BAIE ST. LOUIS.
[illegible]

DIXIEME LIVRAISON DE **Vingt ans après,** SUITE DES TROIS MOUSQUETAIRES.
LA 10me LIVRAISON de VINGT ANS APRES, ouvrage nouveau, faisant suite aux Trois Mousquetaires, par Alexandre Dumas, est en vente chez VOR HEBERT, 140 rue Chartres.

VINGT-SIXIEME LIVRAISON DU **JUIF ERRANT.**
LA vingt sixième livraison du JUIF ERRANT, par E. Sue, édition de la Semaine Littéraire, vient d'être reçue par VICTOR HEBERT, 140 rue de Chartres
PRIX.........12 cents. 15 aout

Reine Margot.
IL reste encore quelques collections de la REINE MARGOT, ouvrage nouveau d'Alexandre Dumas. En vente chez Vor. HEBERT, 140, rue de Chartres.
N. B.—L'ouvrage est complet et est en huit livraisons. 16 aout

COGNAC FINE CHAMPAGNE—14 tierçons ou demi pipes eau de vie de 1808, de la marque de J. B. Godard [illegible] EUG. ROCHEREAU & Co, 16 aout 17 et 19 St. Louis

VINS DE BORDEAUX—19 barriques vin St. Julien; 23 barriques Pauillac, de la marque Merman; 20 do Château [illegible], B. Eeden, 1840; 6 do do do B. Eeden, supérieur. A vendre par EUG. ROCHEREAU & Co. 15 aout 17 et 19, St. Louis

COUVERTURES—Quelques balles couvertures [illegible] EUG. ROCHEREAU & Co, 16 aout 17 et 19, St. Louis.

VINAIGRE—[illegible] barils vinaigre de vin [illegible] fruits à l'eau de vie; 15 caisses [illegible] prunes, abricots et pêches, à vendre par J. F. BERCIER & Co, 15 aout 45, Vieille Levée.

HUILE d'Olive—[illegible] J. F. BERCIER & Co. 14 aout 45, Vieille Levée

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE—Garanties être de la nouvelle récolte de 1845—Le soussigné vient de recevoir par le navire St. Louis, de Philadelphie, un grand assortiment de graines fraîches [illegible] du Nord. WM. DINN, 12 aout 13 Commune

BOUCHONS Français—[illegible] REYNAUD & FALLON, 14 aout 14, Tchoupitoulas

PAPIER A LETTRES, [illegible] REYNAUD & FALLON, 14 Tchoupitoulas

MOULINS A SUCRE, &c.
DEUX Moulins horizontaux, faits en Angleterre, [illegible] 14 aout—15 24 rue Tchoupitoulas

A LOUER à partir du 1er novembre prochain—[illegible] HENRY CARLETON.

VINS rouges—[illegible]

Le Comte de Monte-Christo,
PAR ALEX. DUMAS.
☞ La cinquième Livraison de cet ouvrage (suspendu en février dernier) est en ce moment sous presse, et paraîtra dans le courant de ce mois.
Prix de la souscription pour l'ouvrage complet: UNE PIASTRE, payable d'avance. On souscrit au bureau de l'Abeille et à la librairie de Victor Hébert, rue de Chartres.

Avis aux Architectes.
EGLISES GOTHIQUES.
VITRAUX EN COULEURS, MOSAIQUES &c
LE soussigné étant l'agent d'une importante manufacture de verres de couleurs en France, peut fournir à des prix beaucoup plus bas que tout ce qui a été vendu jusqu'à ce jour, les plus belles qualités de verres, [illegible] M. C. CAVORET, [illegible] street, New York

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Ouest et contre le feu.
Nouvelle Orléans, 4 aout 1845.
A UNE assemblée du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, [illegible] ayant donné sa démission, P. N. Wood Esq. a été unanimement élu président. GEO. C. LAWRASON, 4 aout Secrétaire

BANQUE DE LA LOUISIANE,
Nouvelle-Orléans, 30 juillet 1845.
UN dividende de trois et demi pour cent, sur les profits des derniers six mois, a été ce jour déclaré par le Bureau des Directeurs, payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, le lundi 4 août prochain, ou après. R. M. DAVIS, 30 juil Caissier.

Avis de formation de Société.
LES Soussignés, John H. Marshall, de New York, et A. S. James de la Nouvelle-Orléans, ont formé une société, à dater du 1er juillet courant, pour la transaction des affaires de commission [illegible], sous la raison de MARSHALL & JAMES, et ont établi [illegible] No 10, rue de Chartres.
JOHN H. MARSHALL,
A. S. JAMES.
Nouvelle-Orléans, 26 juillet 1845.
26 juil—30

A VENDRE à des prix raisonnables.
UN CAFE [illegible] situé pour le commerce, à l'encoignure [illegible] et Levée, faubourg Livaudais. S'adresser à PHILIBERT BERNARD. Ville de Lafayette, 2 aout 1845. 4 aout—

ON A BESOIN DE CHARPENTIERS
POUR travailler au chemin de fer du Golfe du Mexique, des ouvriers ou des hommes de couleur libres seront préférés. S'adresser à G MUSSON [illegible]

VINS rouges—[illegible] barriques vin de Marseille,
16 demi barriques do do
50 barriques vin de Bordeaux, Chateau Lafitte
14 do do do Léoville
25 do do do Margaux Médoc,
27 do do do Pauillac Médoc,
4 do do do Merman,
47 do do St. Julien, St. Estèphe et St. Emilion,
70 do vin ordinaire Montferrand et St Julien,
24 [illegible] Bouillon Médoc et St. Emilion,
A vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 19 aout 11 et 15, St. Louis

VINS blancs en barils—[illegible] vin blanc Graves,
44 barriques vin blanc de graves,
44 do do Sauterne,
44 do do Barsac,
30 do do Haut Sauterne,
A vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 19 aout 11 et 15 St. Louis

VINS rouges en caisses—[illegible] caisses vin rouge, ayant droit au drawback,
100 do. vin rouge St. Emilion, Margaux, Médoc et St Julien.
115 do de vieux Haut Brion, Château Lafitte et Latour
A vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 18 aout 11 et 15 St. Louis

VINS blancs en caisses—[illegible] caisses vin blanc Haut Sauterne, [illegible] do do de Sauterne, [illegible] do vin blanc Barsac, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co. 18 aout 11 et 15 St Louis

ABSINTHE SUISSE—100 caisses Absinthe Suisse, 1re qualité; 10 fûts Eau verte, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 19 aout 36 rue de Chartres

PRUNES Sèches—60 caisses prunes sèches en paniers; 10 fûts [illegible] à l'eau de vie, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 19 aout 36 Chartres.

EAU DE FLEUR D'ORANGER—30 caisses Eau de fleur d'oranger, 20 octogones do 35 do Eau de rose, 30 do Eau de Cologne, 15 demi-jeannes Amandes cassées, à vendre par LOISON & SILVESTRE. 19 aout 36 Chartres.

GRAINES DE FROMENT.
Le soussigné vient de recevoir 30 barils de graines fraîches de froment, qu'il vendra à un prix modéré. WILLIAM DINN. 12 aout 13 Commune

THE de Boston—100 colis thé, [illegible] à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 44 Gravier 19 aout

THE—100 colis thé impérial, poudre à canon, young hyson, [illegible] et Pouchong, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 44 Gravier 19 aout

CAFE—90 sacs [illegible] café Java, 100 sacs Havane, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 44 Gravier

BLANC de Baleine—[illegible] New Bedford et Nantucket, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 44 Gravier 19 aout

INDIGO—60 caisses 1re qualité, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 19 aout 44 Gravier

MAQUEREAUX—200 barils Nos 1, 2 et 3 en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 19 aout 44 Gravier

CHANVRE—25 balles de l'Ouest, [illegible] NORCROSS & FOSDICK, 19 aout 44 Gravier

GENIEVRE de Hollande—20 pipes, marque de l'Ancre, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 19 aout 44 Gravier

SAVON—100 caisses Winchester et autres marques [illegible] NORCROSS & FOSDICK, 19 aout 44 Gravier

CIRE jaune—1100 livres cire jaune, à vendre par S Van BARRETT, 19 aout 45, Vieille Levée

GUIGNOLET d'Angers—100 paniers guignolet d'Angers, de 1/2 paniers dito dito, à vendre par S Van BARRETT, 45, Vieille Levée 19 aout

LIQUEURS assorties—100 caisses liqueurs assorties, à vendre par S Van BARRETT, 19 aout 45, Vieille Levée

VINS—[illegible] caisses vins divers [illegible] S Van BARRETT, 19 aout 45 Vieille Levée

SALSEPAREILLE—20 quintaux reçus de Vera Cruz et à vendre par HAPBURN & TURPIN, 19 aout 11 rue Royale

BEURRE DE GOSHEN—25 firquins excellent beurre, actuellement en débarquement, à vendre par J W STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette

TABAC EN FEUILLES—[illegible] J M CABALLERO, 12 aout 32 Vieille Levée

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment de cigares de choix, en magasin et à vendre par J M CABALLERO, 12 aout 32 Vieille Levée

CIGARES Principe Véritables et de qualité supérieure en magasin et à vendre par J M CABALLERO, 12 aout 32 Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc et jaune, à vendre par J M CABALLERO, 12 aout 32 Vieille Levée

DENTISTE.
VENTOUSES, SAIGNEES, SANGSUES.
CHARLES HINGE offre au public de la Nlle-Orléans ses services pour l'application des ventouses et des sangsues, et pour des saignées, à des prix modérés. Il a établi ses domiciles, l'un au No 60, rue de Chartres, au premier, l'autre au No. 113, rue Tchoupitoulas. Les personnes qui s'adresseront à l'un ou l'autre de ces deux adresses seront promptement satisfaites. 9 aout—1m

A VENDRE—Une MAISON de quatre appartemens, avec cour, remises et écuries, ainsi que 2 chambres pour domestiques dans la cour. Cette maison est située sur le chemin du Bayou, [illegible]

CHARRONAGE.
LE soussigné a en magasin et reçoit par tous les navires venant de Philadelphie, un assortiment complet de roues pour plantations; charrettes, wagons, &c. provenant de la manufacture de Wm. Wood. Ces articles sont garantis sous tous les rapports et seront vendus à des prix modérés, par JAMES D. DENEGRE, 9 aout—3m 27 Vieille Levée

[illegible] A L'EAU DE VIE—En magasin et à vendre par REYNAUD & FALLON, 9 aout 14 Tchoupitoulas

FARINE—100 barils en débarquement et à vendre par G & R BUCHANAN & Co. 9 aout

GRAISSE—100 barils et tierçons excellente graisse [illegible], à vendre par G & R BUCHANAN & Co. 9 aout

CHANVRE—35 balles chanvre [illegible] G & R BUCHANAN & Co, 9 aout 82 Tchoupitoulas

WHISKEY—150 barils rectifié, qualité supérieure, à vendre en magasin par G & R BUCHANAN & Co.

FIL carret—21 rouleaux à vendre par G & R BUCHANAN & Co. 9 aout

TOILE et corde d'emballage et Ficelle de qualité supérieure, à vendre par G & R BUCHANAN & Co.

SUCRE de la Havane—200 caisses blanc, jaune et terré, à vendre par B. VALLS, 9 aout 26, Commune

CIGARES de la Havane—[illegible] des marques Figaro, Fleur de Marie, Cabana, [illegible] B. VALLS, 26 Commune

GUAVA—[illegible] Pâte et Gelée, à vendre par B. VALLS, 26 Commune

GINGEMBRE—20 sacs [illegible] 12 caisses confit, à vendre par B. VALLS, 26 Commune

CONFITURES de la Havane—[illegible] caisses, à vendre par B. VALLS, 26 Commune

TABAC—[illegible] balles de la Havane, pour cigares et tripes, à vendre par B. VALLS, 26 Commune

GRAINES pour Oiseaux—[illegible] sacs, à vendre par B. VALLS, 26 Commune

AMANDES—[illegible] et 30 caisses [illegible] à vendre par B. VALLS, 26 Commune

BOUCHONS—[illegible] à vendre par B. VALLS, 26, Commune

NOIR ANIMAL—50 barils de Philadelphie, à vendre par B. VALLS, 26, Commune.

CAFE RIO—[illegible] J W STANTON & Co. Encoignure Magasins et Lafayette.

CAFE Java—[illegible] J W STANTON & Co. Encoignure Magasins et Lafayette

HUILE de [illegible] J W STANTON & Co.

FARINE—[illegible]

QUARTIER GENERAL.
LEGION DE LA LOUISIANE.
Nlle. Orléans, 28 juillet 1845.
Ordre No 7.
CONFORMEMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira en grande tenue, le [illegible] 31 août prochain, sur la Place d'Armes, à [illegible] heures précises du matin, pour une revue d'inspection. Les chefs de corps sont chargés de la stricte exécution du présent ordre.
Par ordre du Brigadier général commandant la Légion.
CHS COUVILLIER,
28 juil [illegible], Aide de camp.

LEGION DE LA LOUISIANE,
REGIMENT D'INFANTERIE
Ordre No. 6.
Nouvelle Orléans, 11 aout 1845.
REVUE D'INSPECTION.
CONFORMEMENT à l'ordre émané du quartier général de la Légion de la Louisiane, le régiment d'infanterie prendra les armes dimanche 31 du mois courant, et se réunira sur la place d'armes à six heures du matin en grande tenue d'été—Equipement complet.
Les compagnies des [illegible], capitaine Anty, sont de service et se rendront sur la place, un quart d'heure avant l'heure ci-dessus indiquée.
La ligne de bataille sera formée à six heures et demie précises.
Par ordre du colonel commandant.
A. CHIAPELLA,
12 aout Adjudant-Major

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO
La compañía se reunirá el domingo 31 del corriente, en el paraje de costumbre, [illegible] revista de inspeccion, segun orden superior.
Nueva Orleans, agosto 18 de 1845.
FRANCISCO PEREIRAS,
16 agosto Sargto. 1ro.

HAYES & CHAPELLE, négocians en laine, [illegible]

ARCHITECTURE, GENIE CIVIL ET ARPENTAGE.
LE soussigné, ayant transporté son bureau à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, [illegible]
HENRY MOELLHAUSEN,
7 aout—6m Architecte ingénieur

LA personne qui pourrait donner des informations [illegible] ALCIDE LE BLANC [illegible] DAMIAN CANAS

BOUCAUTS A SUCRE—300 boucauts vides, [illegible] A. GORDON, WYLIE & Co, 14, Bienville

A LOUER.
Une maison à étage située rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon.
Une maison, rue du Bayou, [illegible]
[illegible]

SAVON—1000 caisses savon de Boston No. 1, [illegible] LEONARD STURTEVANT & Co. 13 Vieille Levée

HUILE de baleine [illegible] LEONARD STURTEVANT & Co

HUILE de baleine [illegible] LEONARD STURTEVANT & Co.

VINS de Malaga—[illegible] DARAN, QUEYROUZE & Co.

SARDINES—[illegible] DARAN, QUEYROUZE & Co.

SAVON—[illegible] DARAN, QUEYROUZE & Co.

CHANDELLES—[illegible] DARAN, QUEYROUZE & Co.

REÇU par le soussigné, les articles suivants [illegible] L. H. RICHARD, Enc. Dauphine et Chartres

A VENDRE—En débarquement du navire Napier, venant de Bordeaux:
20 barriques Vin rouge,
20 caisses Absynthe,
10 do Kirsch,
[illegible]
10000 Capsules à bouteilles,
18000 Foulards, par
ST. Van BARRETT, 45 Vieille Levée

THE—[illegible] FOSDICK & BROTHER.

Les Antiquités d'Athènes!
LES Antiquités d'Athènes, mesurées et dessinées par J. Stuart et N. Revett, peintres et architectes. Ouvrage traduit de l'anglais par L. F. F. et publié par C. P. Landon, peintre, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, auteur et éditeur des Annales du Musée, en trois volumes in 4o, à vendre chez W. McKEAN

MARCHANDISES POUR LE MEXIQUE—[illegible] WILLIAM FROST & Co.

A VENDRE par le soussigné 150 paniers d'huile de Marseille, en grandes bouteilles. [illegible] Bienville

SARDINES à l'huile en boîtes et demi boîtes, de la marque de Chatelain, Jeune et Bessel, de La Rochelle, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 1 aout—15 24 Bienville

COGNAC Pelletreau en quarts et demi pipes, en débarquement du navire Naples, de Bordeaux, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 1 aout—15 24 Bienville

PETITS POIS en boîtes et demi boîtes de la marque de Chatelain jeune et Bessel, de La Rochelle, à vendre à bon marché par BLANCHARD, EIMER & Co, 1 aout—15 24 Bienville

NOIR ANIMAL fabriqué dans cette ville, en poudre ou en graines de différentes grosseurs, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 1 aout—14 24 Bienville

Marchandises en Fil.
LE soussigné a reçu par de récents arrivages et a en magasin un vaste assortiment de Marchandises suivantes, qu'il offre à vendre par colis, à des termes raisonnables, savoir:
TOILE—A chemises, qualités assorties, en pièces et demi pièces;
Toile à draps, assortie en qualités et largeurs;
[illegible]
SMITH BRYAN, 86, Douane.

MOUSSELINE CLAIRE A BAS PRIX.
LE soussigné vient d'acheter à l'encan, [illegible] yardes de mousseline claire, de divers genres, propres aux habillemens de dames, [illegible]

Charrettes, Drays, Wagons, Roues de Charrettes à [illegible]
[illegible]